Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 031-263103095-20260408-CCAS_CA_2026_05-DE

EXTRAIT DU REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL D'ADMINISTRATION du Centre Communal d'Action Sociale **- COMMUNE DE FONSORBES –** *Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Muret – Canton de Plaisance-du-Touch*		Séance du **08 avril 2026**
L'an deux mille vingt-six, le 08 avril à 18 h 30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Fonsorbes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr LAFOUX Mathieu.		Acte n° **CCAS 2026-05**
Présent·e·s	Mmes BACCOU Valérie, BUSSIERE Céline, COUSTEAU Sophie, DURIER Marie-Françoise, ECHE Patricia, GORNET Audrey, LABRUYERE Martine, LACOSTE Christine, LAFFONT Nicole, LEMIRE Claudine, OUSTY Marie-Thérèse, PAUSÉ Johanne MM. DARAM Pascal, DUPUY Aurélien, LAFOUX Mathieu	**Membres en exercice** 17
Absent.e.s représenté.e.s	Mr ALLAGNAT Jean-François a donné procuration à Mme DURIER Marie-Françoise Mme BAUDRY Dominique a donné procuration à Mr LAFOUX Mathieu	**Membres présents** 15
Absent.e.s		**Date de la convocation** 03/04/2026
Secrétaire de séance	Mme GORNET Audrey	

Thème	5.2 – Fonctionnement des Assemblées
Objet	**AUTORISATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'ENVOI PAR VOIE ELECTRONIQUE DES DIFFÉRENTS DOCUMENTS LIÉS AU FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Mr le Président informe le Conseil d'Administration que, selon l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), l'envoi des convocations et la communication des rapports et documents aux membres de l'assemblée délibérante peuvent être effectués autrement que par courrier traditionnel, et notamment par voie dématérialisée.

Cet article, modifié par la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 (article 9), relative aux libertés et responsabilités locales, mentionne effectivement que " *Toute convocation est faite par le maire. Elle indique les questions portées à l'ordre du jour. Elle est mentionnée au registre des délibérations, affichée ou publiée. Elle est transmise de manière dématérialisée ou, si les conseillers municipaux en font la demande, adressée par écrit à leur domicile ou à une autre adresse*.".

En conséquence, Monsieur le Président propose au Conseil d'Administration de transmettre par voie dématérialisée, tel que pour le Conseil Municipal, aux membres du Conseil d'Administration qui le souhaitent, tous les documents se rapportant aux séances du Conseil d'Administration (convocation, ordre du jour, notices explicatives, documents annexes, comptes rendus, procès-verbaux et autres).

Il précise que les membres du Conseil d'Administration qui souhaitent recevoir lesdits documents par ce mode de transmission devront au préalable transmettre une autorisation écrite.

Entendu l'exposé de Mr le Président et après en avoir délibéré,
le Conseil d'Administration du CCAS, à l'unanimité des membres présents et représentés
DÉCIDE

Article 1 : d'autoriser la transmission par voie dématérialisée, aux membres du Conseil d'Administration qui le souhaitent, tous les documents se rapportant aux séances du Conseil d'Administration (convocation, ordre du jour, notices explicatives, documents annexes, comptes rendus, procès-verbaux et autres).

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président, Monsieur le Vice-Président et Madame la Vice-Présidente déléguée, à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération, et à signer tous documents utiles à cet effet.

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 031-263103095-20260408-CCAS_CA_2026_05-DE

Thème	5.2 – Fonctionnement des Assemblées
Objet	**AUTORISATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'ENVOI PAR VOIE ELECTRONIQUE DES DIFFÉRENTS DOCUMENTS LIÉS AU FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Article 3 : que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet de la Mairie de Fonsorbes. Ce recours peut être effectué par le Téléservice Télérecours Citoyens www.telerecours.fr.

Monsieur le Maire,
Président du CCAS

Mathieu LAFOUX

CCAS DE FONSORBES (Haute-Garonne)

La Secrétaire de Séance

Audrey GORNET

Délibération publiée sur le site internet de la Mairie de Fonsorbes le	*16/04/2026*
Tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil d'Administration du CCAS du 08.04.2026 publié sur le site internet de la Mairie de Fonsorbes le	*16/04/2026*